

Décision

Générale

colonial

Décision n° 527 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 527

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mars 1967

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro

1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le garde territorial de 2e classe Sougue Arab, matricule 749 en, service à la Section de Police portuaire de Djibouti, est licencié de la Garde territoriale par mesure disciplinaire pour compter du 1er avril 1967. Il sera ravalé des contrôles le 1° avril 1967. L'intéressé, totalisant à cette date 1 an et 11 mois de service dans les Forces locales ne peut prétendre à aucune indemnité. Il recevra le certificat de libération.